

- les communautés autochtones et les organismes communautaires;
- les syndicats et les fédérations syndicales;
- les associations professionnelles, notamment celles regroupant des avocats, des médecins, des infirmières, des vérificateurs, des administrateurs publics;
- les associations d'entreprises, par exemple, les Chambres de commerce;
- les ONG et les réseaux régionaux et internationaux; les organisations syndicales régionales et internationales.

➤ des organisations intergouvernementales régionales et internationales :

- les commissions et tribunaux des droits de la personne;
- les services créés au sein d'organisations intergouvernementales comme le Commonwealth, la Francophonie et l'Organisation des États américains afin d'oeuvrer dans les domaines des droits de la personne, du droit, de l'égalité entre les sexes et de la situation des enfants.

### Partenaires de programmes canadiens

L'ACDI oeuvre de concert avec une large gamme de partenaires canadiens pour atteindre les objectifs énoncés dans la Politique en matière de droits de la personne, de démocratisation et de bon gouvernement. Elle appuie leurs programmes et met à profit leurs compétences pour réaliser ses projets de développement.

### Figurent parmi ces organisations :

- les ministères et organismes fédéraux et provinciaux, notamment les ministères de la justice, les vérificateurs généraux, les commissions de la fonction publique, les commissions des droits de la personne, et les ombudsmans;
- les associations professionnelles, notamment celles regroupant des avocats, des journalistes et des administrateurs publics;
- les ONG d'aide au développement;
- les organisations religieuses;
- les syndicats et les fonds de solidarité;
- les groupements autochtones;
- les établissements d'enseignement, tels les universités et les collèges communautaires, et leurs associations;
- les ONG internationales au Canada.